

Bilan Sanitaire
2024
Janvier 2025

Cultures fruitières

Fruits à coque



Sommaire

CHÂTAIGNIER

- 1- Présentation du réseau d'épidémiosurveillance de la culture
- 2- Pression biotique
- 3- Bilan par bioagresseur et facteurs de risque phytosanitaire

NOYER

- 1- Présentation du réseau d'épidémiosurveillance de la culture
- 2- Pression biotique
- 3- Bilan par bioagresseur et facteurs de risque phytosanitaire

Le bilan Fruits à coque a été construit à partir des suivis réalisés en 2024 par les observateurs du réseau sur les parcelles de référence de châtaigniers et de noyers. Il donne la tendance de la situation sanitaire pour l'ensemble des secteurs de production (Nord-Drôme et Ardèche pour le châtaignier, Isère et Drôme pour le noyer).



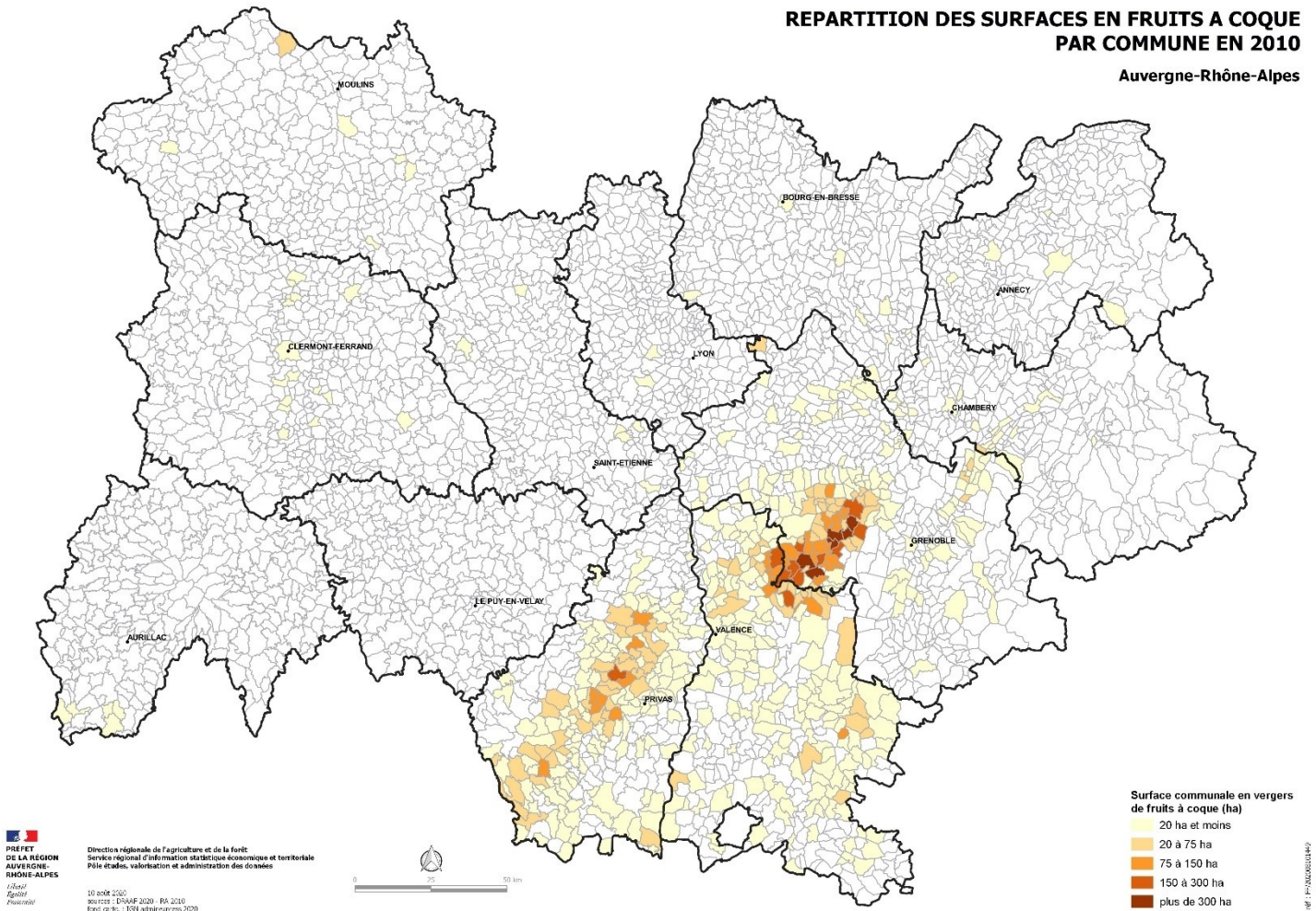
PANORAMA

Les cultures fruitières d'Auvergne-Rhône-Alpes représentent le second verger de métropole. Selon les chiffres du recensement agricole de l'Agreste de 2020, les fruits à coque représentent 14513 ha, soit au total 45 % des surfaces de cultures fruitières.

Le département de l'Isère produit 54 % des fruits à coque. Viennent ensuite l'Ardèche avec 22 % de surfaces de fruits à coque comprenant essentiellement des châtaigniers, et le département de la Drôme avec 22 % des surfaces. Un tiers des noyers de France sont produits en Auvergne-Rhône-Alpes.

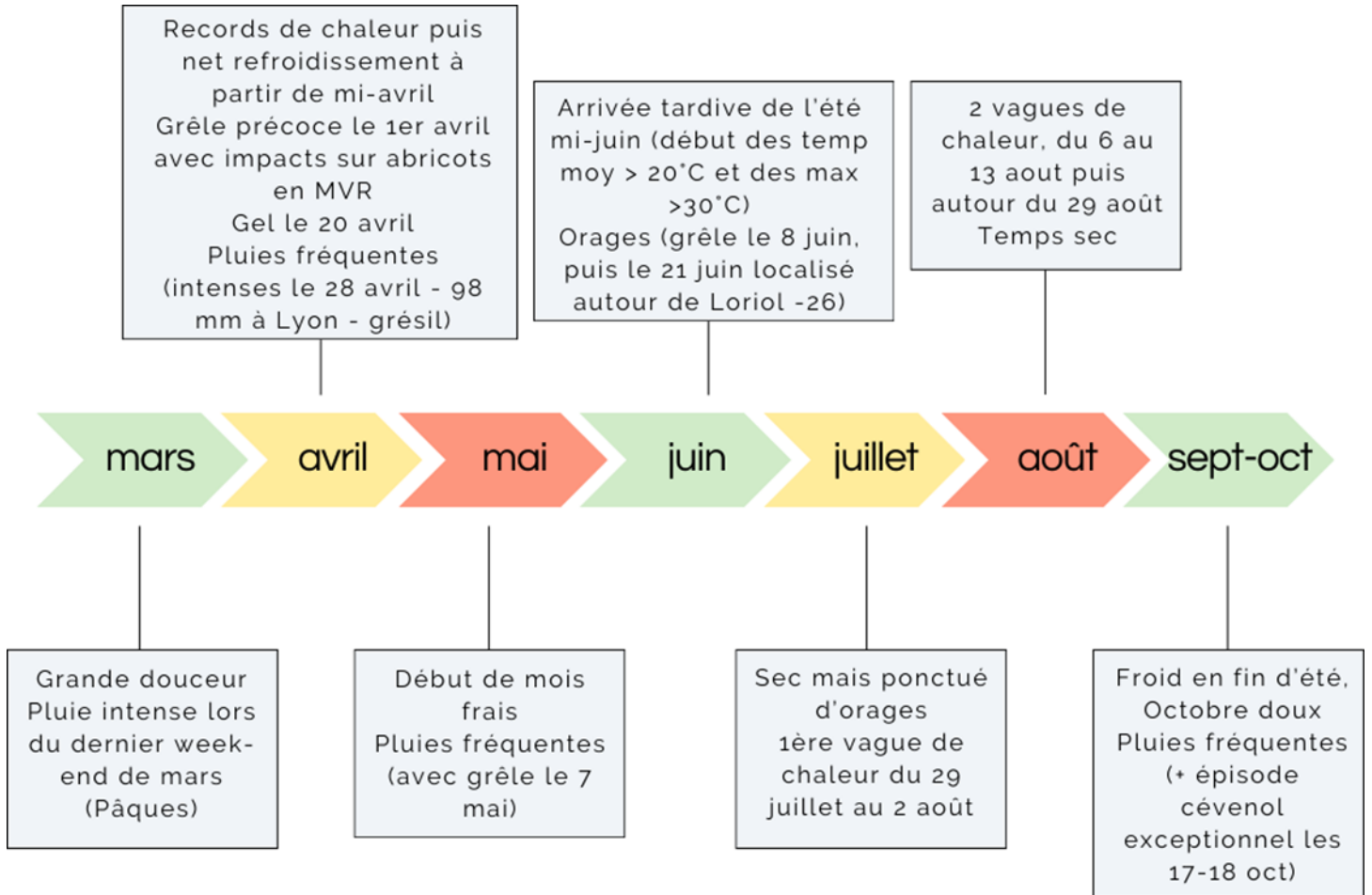
REPARTITION DES SURFACES EN FRUITS A COQUE PAR COMMUNE EN 2010

Auvergne-Rhône-Alpes



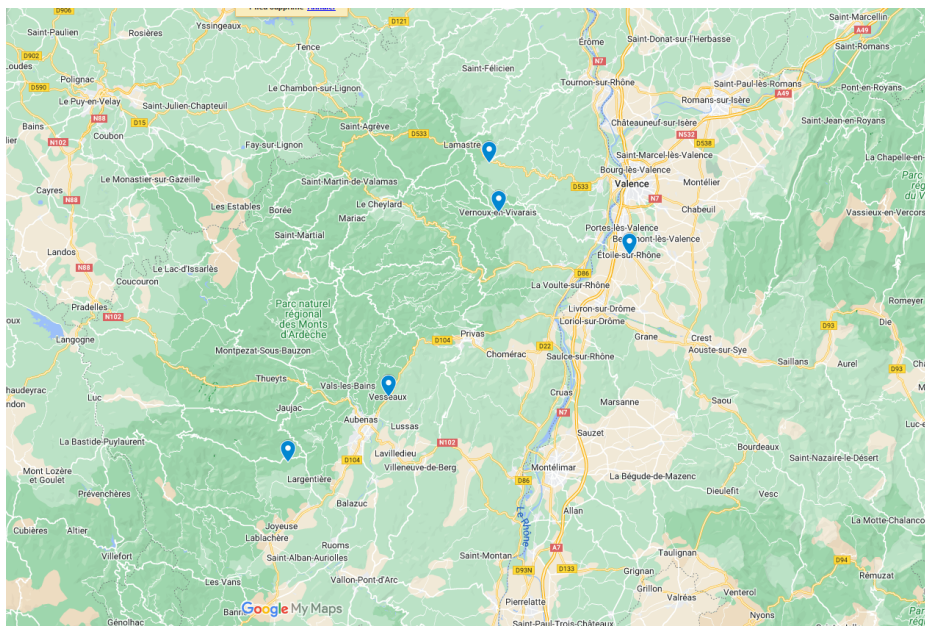
MÉTÉOROLOGIE

Après un hiver exceptionnellement doux, l'année 2024 s'est poursuivie avec un printemps très humide aux températures contrastées. Pour autant Météo France classe le printemps 2024 au 4^{ième} rang des printemps les plus doux jamais connus. L'été a été chaud et ponctué d'orages d'intensité parfois exceptionnelle.



CHÂTAIGNIER

1- Présentation du réseau d'épidémiosurveillance



Ardèche :

- Saint-Barthélemy-Grozon
- Vernoux-en-Vivaraïs
- Vesseaux
- Joannas

Drôme :

- Etoile-sur-Rhône

Le réseau 2024 comptait **6 parcelles de référence de châtaignier** suivies par une technicienne sur 5 communes :

Sur chaque parcelle, un piège à Tordeuse et un piège à Carpocapse du châtaignier ont été suivis.

2- Pression biotique

CHÂTAIGNIER	Note globale niveau de dégâts 2024 (0=nul, 1= faible, 2= moyen, 3 = fort)	Pression par rapport à 2023
Cynips du Châtaignier <i>Dryocosmus kuriphilus</i>	0-1	=
Carpocapse <i>Cydia splendana</i>	2	<
Tordeuse <i>Pammene fasciana</i>	2	< à =
Pourriture brune	1-2	<
Pourriture noire	2-3	>
Septoriose <i>Septoria castanicola</i>	2	= à >
Chancre <i>Cryphonectria parasitica</i>	2	=
Maladie de l'encre <i>Phytophthora cambivora</i>	1-2	< à =

3- Bilan par bio-agresseur et facteurs de risque phytosanitaire

• PHÉNOLOGIE

	Drôme		Sud Ardèche		Centre Ardèche		Nord Ardèche	
	Stade C3	Stade Fm2 Ff2	Stade C3	Stade Fm2 Ff2	Stade C3	Stade Fm2 Ff2	Stade C3	Stade Fm2 Ff2
Variétés sativa	12 avril <i>24 avril</i>	24 juin <i>12-19 juin</i>	10 avril <i>24 avril</i>	20-24 juin <i>12-19 juin</i>	10-20 avril <i>24 avril</i>	1 ^{er} juillet <i>14-25 juin</i>	15-25 avril <i>02 Mai</i>	1 ^{er} juillet <i>26 juin</i>
Variétés hybrides	5 avril <i>07-08 avril</i>	10 juin <i>05-12 Juin</i>	5 avril <i>07-08 avril</i>	10-15 juin <i>05/12 Juin</i>			8 avril <i>20 avril</i>	25 juin <i>19 juin</i>

En italique, dates 2023



*sans pollen, ** avec pollen

• ALÉAS CLIMATIQUES

L'année 2024 a été pluvieuse d'une manière générale, sans aléas climatique notable sur châtaignier, à l'exception des grosses pluies automnales qui ont localement emporté des récoltes en Sud-Ardèche. Certains secteurs ont été arrosés toute la saison, mais le centre et le nord Ardèche ont subi un épisode de sécheresse entre début juillet et fin août, sans que cela impacte de façon notable la production. En revanche le refroidissement mi-septembre a engendré des pertes de production sur certaines variétés et en particulier Bouche Rouge dont les fruits ont cessé leur croissance, avec une production nettement inférieure au potentiel habituel.

• RAVAGEURS

CYNIPS – *Dryocosmus kuriphilus*

Pour rappel, les femelles *Torymus* pondent dans les galles (photo ci-contre), au début de la reprise d'activité des larves de cynips. Les larves de *Torymus* se développent et tuent celles des cynips. Les galles concernées peuvent tout de même continuer à grossir car il y a souvent plusieurs larves de cynips par galle et toutes ne sont pas attaquées par *Torymus*. La larve de l'auxiliaire va achever son développement et demeurer dans la galle jusqu'au printemps suivant.

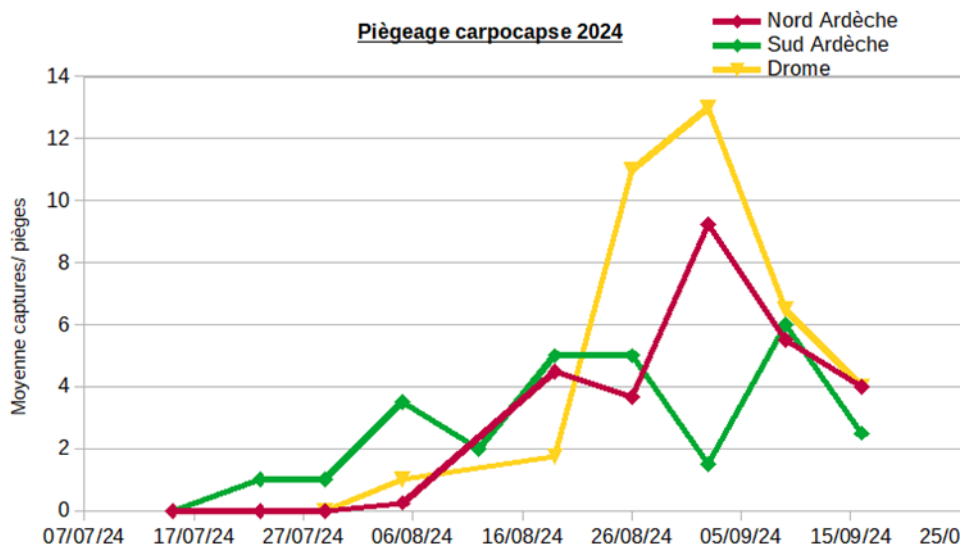
Il n'y a presque plus de cynips observable en Drôme-Ardèche, et il n'a pas eu d'impact sur la production de 2024, quelles que soient les variétés



CARPOCAPSE DU CHÂTAIGNIER – *Cydia splendana*

Les vols de carpocapses ont été en volume assez similaires à ceux observés en 2023 mais légèrement plus tardifs, avec un pic de vol début septembre dans les trois secteurs.

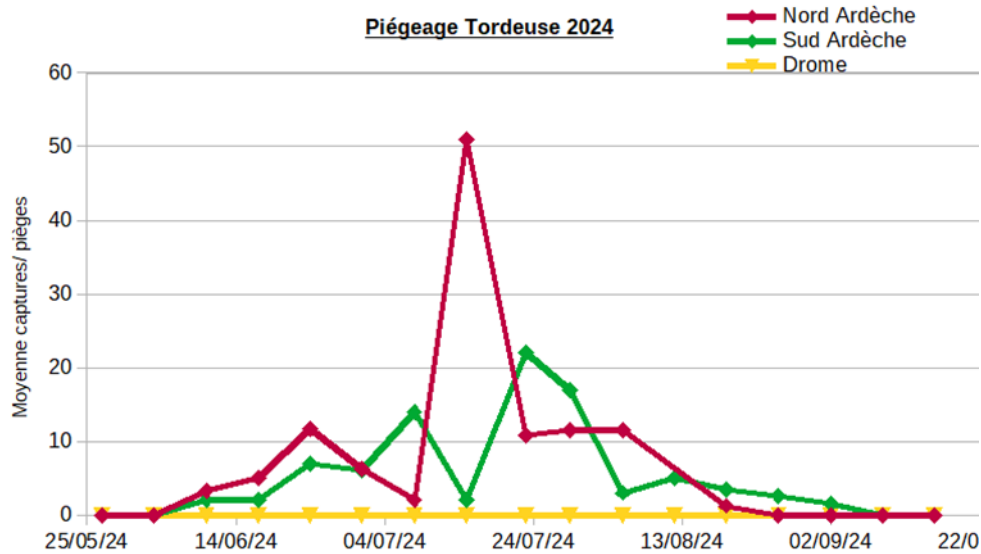
Les dégâts ont été globalement plus faibles qu'en 2023, sauf localement sur Bouche de Bétizac en début de saison sur certaines parcelles (faible charge en fruit et concentration des carpocapses sur les bogues restantes) et sur les fruits en conservation pour certaines parcelles (développement de vers tardifs).



TORDEUSE DU CHÂTAIGNIER – *Pammene fasciana*



Sur les parcelles de référence, les captures ont été similaires à celles observées en 2023. Les dégâts sur bogues ont été aussi assez similaires à ceux observés en 2023, et aucun dégât ni piégeage n'a été observé en Drôme. Peu de dégâts ont été observés sur les fruits à la récolte.



• MALADIES

POURRITURES A *GNOMONIOPSIS*

La biologie du *Gnomoniopsis* est encore mal connue, mais même en cas de contamination, les dégâts peuvent ou non se développer selon les conditions en pré et post-récolte.

Les dégâts de pourriture Brune ont été notablement inférieurs à ceux observés en 2023. Le temps froid à la récolte en est probablement la cause.

En revanche, une recrudescence de pourriture noire (*Ciboria batschiana*) a été observée à partir de fin octobre sur les fruits non trempés. Cette recrudescence est très probablement liée aux conditions froides en septembre et humides en octobre, favorisant la sporulation et la contamination des fruits au sol. La présence importante de pourriture noire n'avait pas été observée à ce niveau depuis plusieurs années.

SEPTORIOSE DES FEUILLES – *Septoria castanicola*

Sur les parcelles et variétés sensibles, des dégâts parfois importants provoqués par la septoriose ont été observés, engendrant des défoliations et des pertes de production sur certaines variétés (Merle en particulier). Ces dégâts sont supérieurs à ceux observés en 2023 et ont été favorisés par les conditions humides en été et automne, avec sur certaines parcelles des tâches de septoriose observées dès juillet.

CHANCRE DE L'ÉCORCE – *Cryphonectria parasitica*

Les dégâts de chancre de l'écorce ont été stables par rapport à 2023. L'augmentation des chantiers de greffage ces dernières années engendre des dégâts plus problématiques car ils ont lieu sur les jeunes greffes, plus fragiles au chancre.

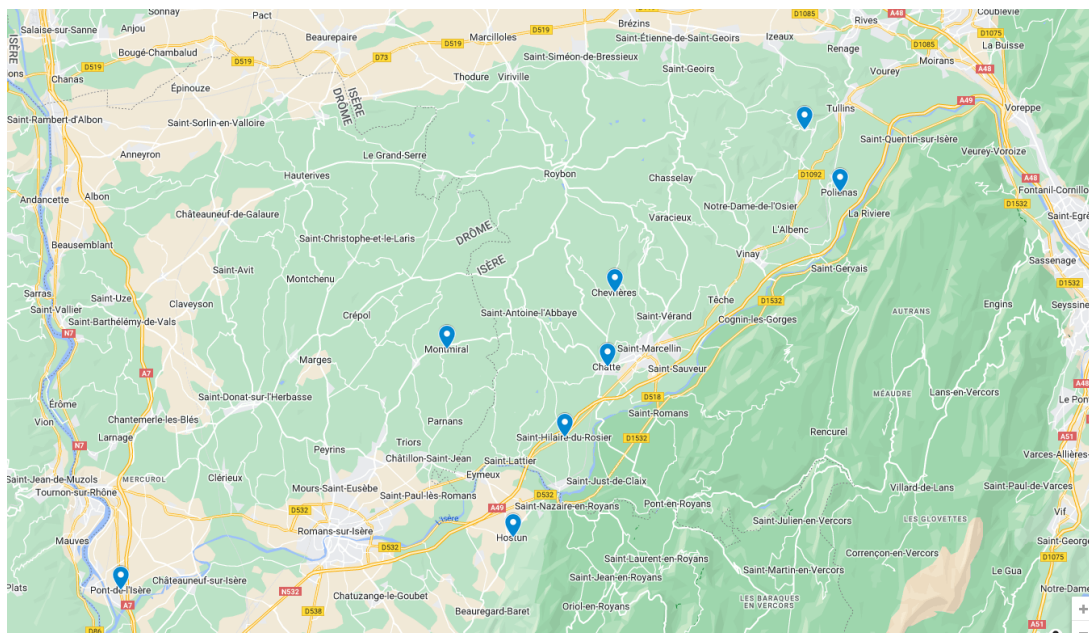
MALADIE DE L'ENCRE – *Phytophthora cambivora*

Les dégâts liés à la maladie de l'encre ont été similaires à ceux observés en 2023.

ADVENTICES ET PLANTES ENVAHISSANTES D'ORIGINE EXOTIQUE

Aucun suivi n'a été réalisé dans le cadre du BSV Cultures fruitières en 2024.

1- Présentation du réseau d'épidémiosurveillance



Drôme :

- Hostun
- Pont de l'Isère
- Montmiral

Isère :

- Poliéas
- Chevières
- Chatte
- Morette
- La Buisnière
- St Hilaire du rosier

Le réseau 2024 comptait 9 parcelles suivies par 7 techniciens et localisées sur :

- 3 communes de la Drôme
- 6 communes de l'Isère

21 parcelles de piégeage à carpocapse des noix ont été suivies par un réseau de producteurs observateurs et ont été relevés toutes les semaines entre mi-avril et début septembre.

Le vol de mouche du brou a pu être suivi grâce à la transmission des informations d'un réseau d'observateurs piégeurs de fin-juin à fin-août.

2- Pression biotique

NOYER	Note globale niveau de dégâts 2024 (0=nul, 1= faible, 2= moyen, 3 = fort)	Pression par rapport à 2023
Bactériose	1 à 3	=
<i>Colletotrichum acutatum</i>	1 à 2	=
Anthracnose	1 à 3	=
Carpocapse <i>Cydia pomonella</i>	1 à 2	>
Mouche du brou <i>Rhagoletis completa</i>	1	=

3- Bilan par bioagresseur et facteurs de risque phytosanitaire

• PHÉNOLOGIE

	Chatte		La Buissière		Cras	
	Stade Cf	Stade Ff2	Stade Cf	Stade Ff2	Stade Cf	Stade Ff2
Serr	15 mars <i>23 mars</i>	15 avril <i>24 avril</i>	- <i>20 mars</i>	- <i>2 mai</i>	20 mars <i>20 mars</i>	15 avril <i>2 mai</i>
Lara	8 avril <i>24 avril</i>	6 mai <i>13 mai</i>	5 avril <i>17 avril</i>	13 mai <i>9 mai</i>	5 avril <i>17 avril</i>	10 mai <i>22 mai</i>
Franquette	15 avril <i>2 mai</i>	13 mai <i>16 mai</i>	11 avril <i>26 avril</i>	13 mai <i>20 mai</i>	11 avril <i>2 mai</i>	20 mai <i>30 mai</i>
Fernor	15 avril <i>2 mai</i>	13 mai <i>22 mai</i>	11 avril <i>5 mai</i>	10 mai <i>22 mai</i>	11 avril <i>2 mai</i>	20 mai <i>30 mai</i>

En italique, dates 2023



• MALADIES

BACTÉRIOSES - *Xanthomonas campestris* pv. *juglandis*

Sept parcelles ont fait l'objet d'un comptage durant l'été. Six présentaient des dégâts avec 1 à 87 % de fruits touchés. Le niveau d'attaque a été important, comme en 2023, du fait des pluies.



Colletotrichum acutatum-Botryosphaeriaceae- Phomopsis

La biologie de ces champignons méconnue est à l'étude. Ils restent toujours très présents avec des nécroses sur fruits, des mortalités de brindilles voire de branches entières. Durant l'été, 5 parcelles sur 7 parcelles suivies présentaient des dégâts de type *colletotrichum*, avec 3 à 8 % de fruits touchés sur 3 parcelles, 13 et 32 % sur les 2 autres. Les dégâts sur fruits restent importants.



ANTHRACNOSE – Gnomonia leptostyla

Les projections primaires sont survenues de mars jusqu'au 21 mai, et ont été fréquentes du fait des pluies. Un comptage a été réalisé le 10 juin sur 5 parcelles afin d'évaluer la pression pour la période de contaminations secondaires. Les 5 parcelles présentaient des taches. Une parcelle présentait moins de 10 % de feuilles touchées (9 %), et les 4 autres parcelles étaient concernées par plus de 50 % de feuilles touchées (54 à 98 % de feuilles touchées).

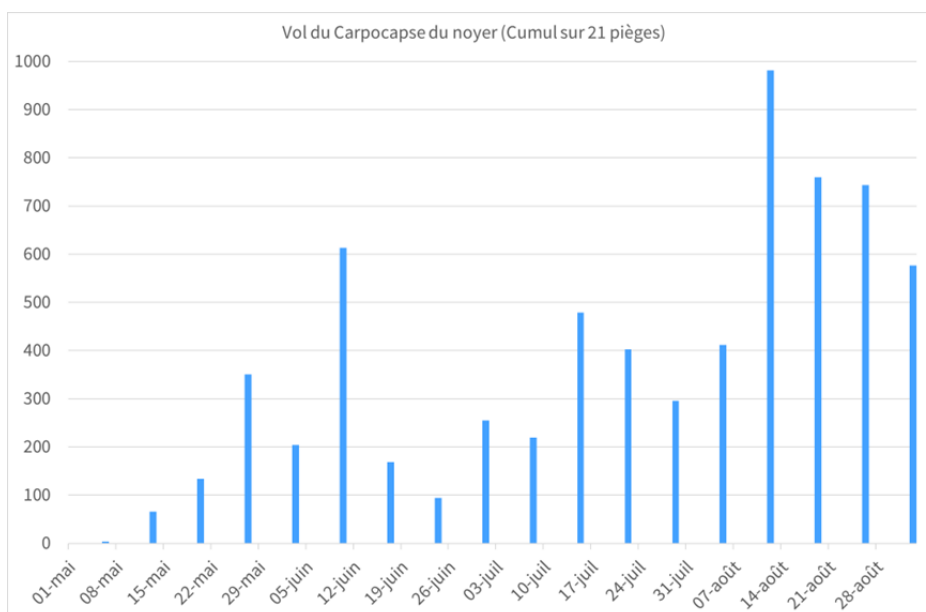
Les conditions climatiques de ce printemps ont été favorables aux maladies, avec des pluies récurrentes. Les pluies estivales ont engendré des repiquages qui se sont traduits par des chutes de feuilles très répandues cette année comme en 2023 : le feuillage était de couleur marron en bordure d'Isère. Le Diois, zone peu sensible, a été aussi concerné par des chutes de feuilles.

• RAVAGEURS

CARPOCAPSE – Cydia pomonella

Le vol a débuté le 6 mai et s'est intensifié progressivement en mai. Après une baisse des captures début juin, un pic a été atteint le 10 juin. Le deuxième vol qui a débuté début juillet a été plus important que le premier, avec des prises fortes régulières qui se sont intensifiées à partir de mi-août (pic de captures le 12 août). Les captures se sont maintenues à un niveau haut jusqu'en septembre.

Le vol a été plus important qu'en 2023.



Synthèse des résultats du modèle INOKI DGAL/Ctifl (carpocapse du pommier) pour les premières et deuxième génération :

Stations	Période de risque de pontes de Carpocapse des noix estimées par le modèle INOKI DGAL/ONPV en 2024											
	mai (G1)		juin (G1)			juillet (G1-G2)			août (G2)		sept	
Chatte		17/5	28/5		28/6		15/7	21/7	27/7	17/8	2/9	
Die			25/5	5/6		3/7		19/7	24/7	31/7	19/8	6/9

Stations	Période de risque d'éclosions de Carpocapse des noix estimées par le modèle INOKI DGAL/ONPV en 2024									
	juin (G1)		juillet (G1-G2)			août (G2)			Septembre (G2)	
Chatte	1/6	11/6	11/7	23/7	28/7	3/8	18/8		18/9	
Die		6/6	17/6	11/7	27/7	30/7	6/8	28/8		2/10

Un comptage des dégâts a été réalisé en fin de première génération sur 7 parcelles. Cinq parcelles étaient concernées par des attaques avec 2 % de fruits touchés pour 2 d'entre elles, et plus de 2 % pour les 3 autres (3, 4 et 6 % de fruits touchés).

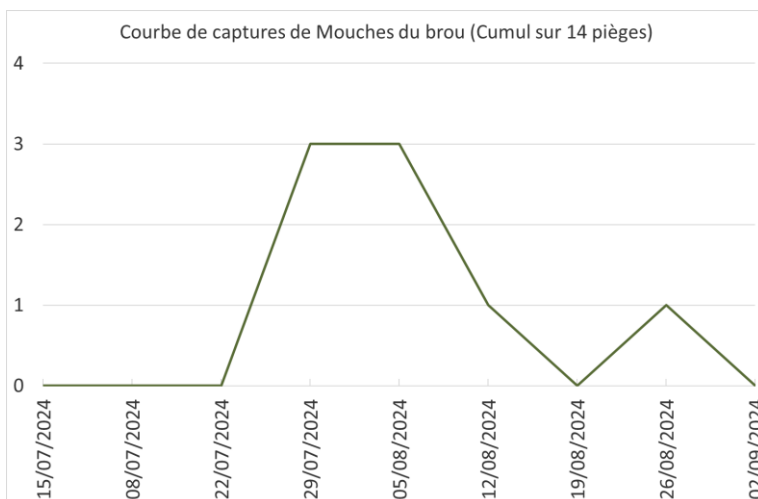
Le taux de dégâts à l'agréage est en hausse. Il y a eu peu de chutes de noix véreuses en cours de première génération. Les larves ont continué leur développement sur des noix restées sur les arbres, et les dégâts engendrés se sont retrouvés à la récolte. Cette situation est à relier à un vol important qui a persisté toute la saison.

MOUCHE DU BROU – *Rhagoletis completa*

La mouche du brou de la Noix, *Rhagoletis completa* affecte la noix en réalisant son développement larvaire dans la partie charnue du fruit (le brou). Elle est présente en Auvergne-Rhône-Alpes depuis 2007. Depuis 2008, un réseau de piégeage s'appuyant sur des relevés d'observateurs est en place (animé par la Chambre d'agriculture 38-26 et coordonné par FREDON Auvergne-Rhône-Alpes). Cette année, la Mouche du Brou de la Noix a fait l'objet d'un suivi de 14 pièges de fin juin à septembre.



Les premières captures significatives ont été visibles hors parcelles de référence à partir du 18 juillet. Dans les pièges du réseau, elles ont été enregistrées tardivement à partir du 29 juillet, puis elles ont chuté rapidement. **Hors réseau, l'intensification du vol est survenue à partir du 12 août, et le pic a été enregistré plus tardivement qu'en 2023, le 26 août avant une baisse rapide du vol.**



Un comptage a été réalisé sur 5 parcelles de référence le 16 septembre : 3 parcelles étaient concernées par la présence de dégâts, avec 3 % à 4 % de fruits touchés.

Les populations sont en retrait depuis quelques saisons. Il y a eu quelques rares dégâts.

PUCERONS

Les populations de pucerons semblent avoir été contrôlées par les auxiliaires.

COCHENILLE

La pression reste assez modérée. Les populations ne sont toutefois pas négligeables sur certains vergers. Observer impérativement les rameaux de l'année face inférieure fin février

PHYTOPTES

Les dégâts semblent peu importants, comme l'année passée.

ADVENTICES ET PLANTES ENVAHISSANTES D'ORIGINE EXOTIQUE

Aucun suivi n'a été réalisé dans le cadre du BSV Cultures fruitières en 2024.

MALADIE DES MILLE CHANCRES ET SON VECTEUR *PITYOPHTHORUS JUGLANDIS*

La maladie des mille chancres, provoquée par le champignon *Geosmithia morbida* et véhiculée par le scolyte *Pityophthorus juglandis*, a été découverte en août 2022 sur des noyers dans deux parcs de l'agglomération lyonnaise, dans le cadre de la Surveillance Officielle des Organismes Réglementés mise en place chaque année au sein de la région.

Suite à cette découverte, tous les noyers et ptérocaryers (également sensibles à la maladie) de la métropole lyonnaise ont été prospectés fin 2022, ce qui a permis de mettre en évidence d'autres foyers de contamination.

En 2023, suite à une analyse de risque régionale, un réseau de piégeage a été mis en place afin d'évaluer les populations du scolyte sur le territoire de la région Auvergne Rhône Alpes, en milieu urbain et en secteur de production nucicole (parcelles de noyers). Au total, 30 pièges à scolytes avaient été installés cette année-là en secteur de production (en Isère et dans la Drôme), et 15 pièges dans des villes de plusieurs départements (Rhône, Ain, Loire, Isère, Savoie, Allier, Drôme).

Grâce au piégeage, le scolyte a été découvert dans les villes de Bourg-en-Bresse (01) et Vienne (38). Suite à ces découvertes, des prospections ont été réalisées en 2023 autour des pièges ayant capturé l'insecte *Pityophthorus juglandis*. Un nouveau foyer avait ainsi pu être détecté en 2023 à Bourg-en-Bresse avec présence avérée de la maladie des mille chancres. Cependant, aucun arbre porteur du champignon *Geosmithia morbida* n'avait été détecté à Vienne et ses environs (périmètre de 2km autour du piège).

En 2024, le piégeage de *Pityophthorus juglandis* s'est poursuivi. Le scolyte a été trouvé uniquement dans un piège installé sur la commune de Saint-Denis-lès-Bourg (01) ; 4 relevés positifs ont été enregistrés entre début septembre et fin octobre (maximum de 9 adultes par relevé). L'analyse du prélèvement réalisé sur l'arbre qui abritait le piège est cependant revenu négatif au *Geosmithia morbida*.

A ce jour, aucune découverte n'a été faite en secteur de production nucicole.

En parallèle du piégeage, la surveillance de *Pityophthorus juglandis* et *Geosmithia morbida* par des observations s'est maintenue en SORE JEVI et Forêt-Bois (examens visuels en jardins, espaces verts, et scieries). Le scolyte a été découvert dans la Vallée du Rhône (Les communes de Lacenas, Limas, Feyzin, Chanas, Saint Maurice L'Exil, Pont-Evêque sont concernées).

L'arrêté ministériel du 28 juin 2023 encadre la lutte contre *Pityophthorus juglandis* et *Geosmithia morbida*, tous les deux classés organismes de quarantaine de l'Union Européenne, et décrit notamment les mesures de restriction de circulation et d'isolement de tout arbre suspecté d'être contaminé, et la mise en place d'une zone délimitée autour des arbres contaminés (zone infestée de 10 m autour de l'arbre contaminé et zone tampon de 2 km autour de la zone infestée avec mise en place de prospections et piégeage).

L'arrêté préfectoral régional paru le 25 septembre 2024 dresse la liste des communes de la région concernées par les zones délimitées.

Pour en savoir plus :

<https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/maladie-des-mille-chancres-des-noyers-r1285.html>



Symptômes de la présence de *Geomisthia morbida* (photos extraites du communiqué de presse DRAAF AURA de décembre 2022)

Source : Extrait du Communiqué de presse DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes de décembre 2022

Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée.

<http://arboriculture.ecophytopic.fr/arboriculture>

Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Coordonnées du référent : Perrine Vaure – perrine.vaure@aura.chambagri.fr

Animateur filière/Rédacteur : Anne-Lise CHAUSSABEL - anne-lise.chaussabel@drome.chambagri.fr / Manuela Crépet – manuela.crepet@fredon-aura.fr

À partir d'observations réalisées par : les Chambres d'Agriculture de la Drôme, de l'Ardèche, du Rhône, de l'Isère, et Savoie/Mont-Blanc, Cooptain, GAEC Blanc Fruits, Groupe Bernard, Inovappro, Experenn, Vignolis, Groupe Oxyane, Lorifruit, FREDON Auvergne-Rhône-Alpes (Sites Drôme, Isère, Savoie/Haute-Savoie), ADABIO, Verger Expérimental de Poisy, Coopénoix, SICA Noix, SENURA, SICOLY, Cerifrais, Fruits de Savoie.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. Pour chaque situation phytosanitaire, les producteurs de végétaux, conseillers agricoles, gestionnaires d'espaces verts ou tout autres lecteurs doivent aller observer les parcelles ou zones concernées, avant une éventuelle intervention. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité

